

**Liste et règlement des ayants-droit  
autorisés à circuler en véhicule motorisé  
dans le périmètre de la zone du Cœur de Ville Apaisé  
- Ville de La Rochelle -  
(Mars 2025)**

Ayants-droit	Modalités d'accès	Justificatif demandé	Modalités d'attribution
<b>HABITANTS DU PERIMETRE</b>	<b>BADGE</b>  <b>Validité du badge 1 an</b>  <b>A renouveler chaque année auprès des services de la Police Municipale</b>	Justificatif de domicile de moins de 3 mois	1er badge gratuit 2nd badge payant (Maximum 2 par foyers)
<b>ENTREPRISES INSTALLEES DANS LE PERIMETRE</b>			
Entreprises artisanales ou commerciales effectuant des livraisons		Demande écrite	Gratuit
Commerçants sédentaires et ambulants du marché		Carte grise + kbis	Gratuit
Professions libérales		Kbis	Gratuit
<b>ENTREPRISES INTERVENANT DANS LE PERIMETRE</b>			
Artisans et autres professions titulaires d'une autorisation délivrée par les services de la mairie (interventions prévues)		Arrêté municipal	Gratuit
Entreprises assurant le nettoyage des rues impactées par le marché		Carte grise + Kbis	Gratuit
Véhicules d'entretien des vélos Yelo en libre-service		Arrêté municipal	Gratuit
Accès 24h/24h : Véhicules d'intervention d'urgence des sociétés ENEDIS, ENGIE, ORANGE		Aucun justificatif demandé	Gratuit
<b>TRANSPORT DE PERSONNES</b>			
Taxis bénéficiant d'une autorisation de stationnement de la Ville de La Rochelle		Carte professionnelle + ADS	Gratuit
Voiture de transport avec chauffeurs (V.T.C.)		Carte professionnelle	Gratuit
Transports à la demande « Isigo »		Demande écrite	Gratuit
<b>LIVRAISON / COURRIER POSTAL / MEDICAL</b>			
Véhicules de La Poste		Demande écrite	Gratuit
Véhicules de transports de fonds		Demande écrite	Gratuit
Tripoteurs électriques de livraisons		Demande écrite	Gratuit
Véhicules assurant des livraisons à caractère médical (pharmacie, ...)		Demande écrite	Gratuit
<b>PROFESSIONNELS DE LA SANTE</b>			
Services de soins et d'aide à domicile dispensant des soins à domicile	Attestation professionnelle de l'employeur ou Kbis	Gratuit	
Professionnels de santé en intervention	Caducée	Gratuit	
Véhicules collectifs d'établissement médicaux	Demande écrite	Gratuit	
<b>SECOURS ET URGENCES</b>			
Véhicules du Service Départemental d'Incendie et de secours	Aucun justificatif demandé	Gratuit	
Véhicules d'intervention des unités hospitalières	Aucun justificatif demandé	Gratuit	
Véhicules de services de Police, de Gendarmerie, de Douanes, de Transport de détenus et des forces Sentinelles	Aucun justificatif demandé	Gratuit	
Véhicules sanitaires légers	Demande écrite	Gratuit	
<b>ADMINISTRATIONS</b>			
Véhicules de la Ville et de l'Agglomération, CCAS, Centres Sociaux, dont une intervention est à mener à l'intérieur du périmètre	<b>Prêt de Badge</b>	Aucun justificatif demandé	Gratuit
<b>AUTRES</b>			
Ayants-droits bénéficiant à titre temporaire ou permanent d'une autorisation délivrée par les services de la mairie (Déménagement de particuliers, interventions d'entreprises ...)	<b>Prêt de Badge</b>	Arrêté délivré par la Voirie	Gratuit
Aidants non-professionnels intervenant au domicile d'un proche		Demande écrite à renouveler tous les 3 mois	Gratuit
Taxis extérieurs (ADS hors la Rochelle)	<b>Appel sur Borne*</b>	Aucun justificatif demandé	/
Clients et prestataires des hôtels du périmètre : Appel de l'hôtel	<b>Appel à l'hôtel concerné</b>	Aucun justificatif demandé	/
<b>ENTREPRISES EN INTERVENTION</b>			
Accès avant 11h : Livreurs (Respect de la réglementation)	<b>Appel sur Borne*</b>	Aucun justificatif demandé	/
Artisans réalisant des dépannages (non-prévisibles) ou des livraisons et des travaux de courte durée < 24H00	<b>Appel sur Borne*</b>	Aucun justificatif demandé	/
<b>PERSONNE A MOBILITE REDUITE (P.M.R.)</b>	<b>Accès aux rues Fleuriau, Bazoges et des Augustins + Zone de rencontre</b>	Carte Mobilité Inclusion	/

(\* ) Après 11h00 accès possible, uniquement avec accord de la Police au vu du plan Vigipirate", par appel à la borne.

